

23 déc 2022 -16:58

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2022](#)

Réforme de la procédure pénale

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses réformes dans le domaine de la procédure pénale.

L'avant-projet de loi vise à réformer deux volets de la procédure pénale :

- les délais de prescription de l'instruction criminelle
- les règles en matière de compétence extraterritoriale

L'avant-projet est transmis pour avis au Collège des cours et tribunaux, au Collège des procureurs généraux, aux ordres d'avocats et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be